

DROIT DE SAVOIR

**Vos Délégué-es du
Personnel**



vous informent

Réunion DP Occitanie EST du Jeudi 9 Mars 2017

- **Vous êtes bénéficiaire de l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ou de la CMU (couverture maladie universelle) ?**

Vous n'avez pas l'obligation d'adhérer à la mutuelle de Pôle Emploi. Pour cela, vous devez compléter la « Demande de dispense d'affiliation au régime de frais de soins et de santé », ce document vous est remis à la signature de votre contrat de travail.



- **Vous êtes à l'accueil et vous souhaitez pouvoir vous déconnecter/reconnecter rapidement au moment de la pause ?**

Vous avez eu ou allez avoir de nouvelles unités centrales plus rapides sur votre site. Votre ELD peut faire une demande pour la permutation de ces postes à l'accueil via une fiche IDA/On' action.

- **Vous allez réaliser l'EPA ?**

Sachez qu'aucun objectif individuel ne doit être évoqué lors de cet entretien. Pensez à noter vos commentaires dans la section « observations », ils seront lus par la Direction Régionale.

**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous représenter.**

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP PE Occitanie EST sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-occitanie/generic.jspz?type=inarticle&id=1012287>